



**Hospice général, institution genevoise d'action
sociale, Genève**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes
annuels au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration

Comptes annuels 2021

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.

Autre information

Les comptes annuels de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non-modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 1^{er} mars 2021.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 1^{er} mars 2022

Annexe:

- Comptes annuels constitués du bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe

A. Etats financiers

Bilan

Pour l'exercice au 31.12.2021

ACTIF	<i>Notes</i>	31.12.2021 kCHF	31.12.2020 kCHF
Liquidités	A1-0	22 795	21 700
Débiteurs	A1-1	37 337	35 259
Actifs transitoires	A1-2	28 171	28 403
Total des actifs courants		88 303	85 362
Immobilisations financières	A1-3	16 811	16 833
Immobilisations incorporelles	A1-4	5 124	4 542
Immobilisations corporelles	A1-5	92 873	98 495
Immeubles et terrains	A1-6	1 063 503	1 026 806
Actifs affectés	A1-7	18 786	18 122
Total des actifs immobilisés		1 197 097	1 164 799
TOTAL DE L'ACTIF		1 285 400	1 250 161

PASSIF	<i>Notes</i>	31.12.2021 kCHF	31.12.2020 kCHF
Passifs courants	A1-8	98 993	67 552
Total des passifs courants		98 993	67 552
Dettes à long terme	A1-8	353 856	357 339
Provisions	A1-9	2 986	2 001
Subventions d'investissement	A1-10	4 619	5 027
Fonds et dons	A1-11	20 607	20 036
Total des passifs non-courants		382 069	384 403
Total des fonds étrangers		481 062	451 956
Capital historique		103 117	103 117
Réserve conjoncturelle Hg		7 036	7 036
Réserve de réévaluation Immobilier		697 217	688 633
Résultat non affecté sur mandat en cours		-945	2 545
Résultat de l'exercice		-2 635	-3 490
Réserve HLM		548	364
Total des fonds propres		804 338	798 205
TOTAL DU PASSIF		1 285 400	1 250 161

Compte de résultat

Pour l'exercice au 31.12.2021

	Notes	31.12.2021 kCHF	31.12.2020 kCHF
Subventions et contributions publiques	A2-1	515 508	488 640
Subventions - Canton de Genève		499 995	472 005
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement		12 608	13 736
Autres subventions Etat et Ville Genève		808	806
Utilisation de subventions d'investissement		2 097	2 093
Produits d'exploitation		63 909	71 662
Subventions publiques		50 888	56 215
Remboursements de tiers		9 864	12 690
Produits des pensions (établissements)		382	207
Utilisation des dons et fonds affectés		632	466
Autres produits d'exploitation		2 143	2 084
Produits immobiliers, nets	A2-2	27 463	27 954
Total des revenus d'exploitation		606 881	588 256
Prestations d'aides accordées	A2-1	466 559	447 218
Prestations action sociale		374 196	349 342
Prestations asile		92 364	97 875
Charges de fonctionnement	A2-3	142 920	144 492
Charges de personnel		128 118	127 699
Charges d'exploitation		10 721	13 296
Charges liées aux établissements		458	101
Prestations d'aide financière		0	0
Charges - Fonds et dons affectés		632	466
Amortissements		2 991	2 930
Total des charges d'exploitation		609 479	591 710
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 598	-3 455
Résultat financier		-37	-35
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		-2 635	-3 490
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER		8 584	14 258
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		5 949	10 768

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice au 31.12.2021

	31.12.2021 kCHF	31.12.2020 kCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	(2 635)	(3 490)
Résultat financier	3 920	4 134
Amortissements	11 131	7 274
Variation des provisions	985	631
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	3 798	(5 218)
Autofinancement	17 200	3 331
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(2 735)	(10 760)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(664)	(2 443)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	232	(2 660)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	(271)	(2 138)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	3 428	(5 486)
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	17 190	(20 156)
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(4 005)	(1 659)
Investissements immobiliers	(28 112)	(29 054)
Investissements immobilisations incorporelles	(2 086)	(1 751)
(Augmentation)/Diminution immobilisations financières	(3 119)	58
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	184	1
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(37 138)	(32 405)
Cash flow libre	(19 948)	(52 561)
Activités de financement		
Subvention à restituer	6 829	3 242
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	664	2 443
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	(408)	(460)
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	21 455	1 282
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	(3 483)	106 746
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(93)	442
Intérêts hypothécaires	(3 883)	(4 099)
Autres résultats financiers	(37)	(35)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	21 045	109 560
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	1 095	56 998

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2021 kCHF	au 01.01.2021 kCHF
Caisse	25	22
Poste	710	1 338
Banque	317	927
Compte courant cash pooling	21 743	19 412
Total	22 795	21 700

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

1 095

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice au 31.12.2021

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation Immobilier	Résultat reporté	Ecart d'évaluation annuel	Total Fortune propre	Subvention Fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres en kCHF
Etat au 31 décembre 2018	103 117	7 036	660 321	0	0	770 474	0	0	362	770 836
Ajustement de début d'exercice						0		0		0
Variation de la réserve HLM						0			1	1
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc réévaluation Immobilier)			14 054	0	0	14 054		2 545		16 599
Etat au 31 décembre 2019	103 117	7 036	674 375	0	0	784 527	0	2 545	363	787 435
Ajustement de début d'exercice						0	2 545	(2 545)		0
Variation de la réserve HLM						0			1	1
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc réévaluation Immobilier)			14 258	0	0	14 258		(3 490)		10 768
Etat au 31 décembre 2020	103 117	7 036	688 633	0	0	798 785	2 545	(3 490)	364	798 205
Ajustement de début d'exercice						0	(3 490)	3 490		0
Variation de la réserve HLM						0			184	184
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc réévaluation Immobilier)			8 584	0	0	8 584		(2 635)		5 949
Etat au 31 décembre 2021	103 117	7 036	697 217	0	0	807 370	(945)	(2 635)	548	804 337

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022, la réserve conjoncturelle sera impactée des résultats à l'échéance du mandat.

A ce stade, compte tenu des résultats 2019, 2020 et 2021 elle se monte à MCHF 3'456¹.

¹ Solde initial de MCHF7.036 (décembre 2018), moins les résultats après répartition de 2019 (+MCHF2.545), 2020 (-MCHF3.490) et 2021 (-MCHF 2.635)

Annexes aux états financiers

Pour l'exercice au 31.12.2021

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, régi notamment par :

- la constitution genevoise du 14 octobre 2012; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles) ;
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'administration le 12 novembre 2018.
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (RS 142.20), ainsi que l'Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (RS 142.312)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2021 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 28.02.2022.

Un contrat de prestations 2019-2022 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général établit ses comptes conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et du Canton de Genève (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes.

Normes applicables : IPSAS 1 à 5, 9 à 14, 16 à 24 et 26 à 39.

Normes non applicables par anticipation : IPSAS 40 et 41 ainsi que les améliorations publiées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement ne sont pas applicables par anticipation.

Dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général se base sur la méthodologie du modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Il a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- Les composantes du système de contrôle interne de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Description du SCI et environnement de contrôle » et ses annexes dont les révisions successives sont validées par le CA (dernière en date 20/01/20).
- Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux migrants, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements séniors, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (contrôleurs de gestion) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- Activités de contrôle : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, le contrôle et suivi budgétaire, le suivi des indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- L'information et communication : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- Les objectifs du Système de Contrôle Interne : Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique institutionnelle par une gestion des activités efficace et efficiente, la conformité aux lois et directives, la protection du patrimoine de l'Hospice général, la prévention, mitigation et détection des erreurs et irrégularités, la garantie de la fiabilité et intégralité de la comptabilité et des rapports financiers
- Les opérations de suivi en continu du SCI : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par le contrôle de gestion, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier effectue à la fois le suivi des plans d'actions, et la mise à jour de l'analyse de risques. Le processus de suivi du SCI est ensuite validé annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-0 – Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DF).

En kCHF	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	25	22
Poste	710	1 338
Banque	317	927
Cash pooling	21 743	19 412
Total des liquidités	22 795	21 700

A1-1 – Débiteurs

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué.

En KCHF	Débiteurs fonctionnement	Débiteurs publics - Prestations	Débiteurs usagers court terme	Débiteurs AI- SPC	Total
Solde au 01.01.2020	2 283	438	6 740	43 723	53 184
Variation	3 936	11 986	-2 177	-2 179	11 566
Créances brutes au 31.12.2020	6 219	12 424	4 563	41 544	64 750
Solde au 01.01.2021	6 219	12 424	4 563	41 544	64 750
Variation	419	-348	100	2 566	2 737
Créances brutes au 31.12.2021	6 639	12 076	4 663	44 110	67 487
Ajustement de valeur Débiteurs					
Ajustement à l'ouverture 01.01.2020	247	0	5 374	28 416	34 037
Utilisation de provision 2020	0	0	-1 626	-11 697	-13 323
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	1 440	0	194	7 143	8 777
Ajustement à la clôture 31.12.2020	1 687	0	3 942	23 862	29 491
Utilisation de provision 2021	0	0	-376	-10 394	-10 770
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	314	0	545	10 570	11 428
Ajustement à la clôture 31.12.2021	2 001	0	4 111	24 037	30 149
Créances nettes 2020	4 532	12 424	621	17 682	35 259
Créances nettes 2021	4 637	12 076	552	20 072	37 337

Les débiteurs fonctionnement sont constitués principalement des débiteurs immobiliers (en forte hausse notamment en lien avec deux hôteliers dont la situation s'est fortement péjorée depuis le début de la Covid-19), du SEM pour la part relative au fonctionnement, du BIE pour des prestations en lien avec l' AIS et de la Ville de Genève pour sa participation au déficit de la Nouvelle Roseraie.

Les débiteurs publics prestations sont constitués des forfaits du 4^{ème} trimestre du SEM pour les prestations aux usagers.

Les débiteurs usagers court terme sont constitués des créances des débiteurs AMIG relatives à la facturation des prestations d'hébergement, santé ou assistance. Des dettes prescrites, pour un montant de MCHF 2.3 pour 214 dossiers, ont fait l'objet d'un abandon de créances en 2020 ; cette opération n'a pas été reconduite en 2021.

Les débiteurs AI/SPC correspondent au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC. Nous constatons en 2021, une augmentation de MCHF 2.5 de créances brutes ; néanmoins le taux d'encaissement des dossiers clôturés est stable permettant le maintien du taux de provision à 45% et le délai de traitement des dossiers a été réduit probable résultat d'un délai de traitement plus rapide de la part des institutions AI, LPP et SPC et de l'excellente collaboration mise en place.

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart	Ecart 2021-2020
Produits à recevoir prestations	685	334	105.3%	352
Produits à recevoir exploitation	258	239	7.9%	19
Produits à recevoir	943	573	64.7%	370
Prestations payées d'avance	27 198	27 809	-2.2%	-611
Charges payées d'avance exploitation	30	22	40.0%	9
Charges payées d'avance	27 228	27 831	-2.2%	-602
Total actifs transitoires	28 171	28 403	-0.8%	-232

Ce poste est composé principalement des prestations payées d'avance (action sociale et asile) qui font l'objet d'un reclassement en fonction des périodes d'aide.

A1-3 – Immobilisations financières

En KCHF	Créances ASOC long terme	Autres débiteurs contentieux	Autres immo.financières	Total
Solde au 01.01.2020	46 891	11	710	47 612
Variation	-332	-8	-45	-384
Créances brutes au 31.12.2020	46 560	3	665	47 228
Solde au 01.01.2021	46 560	3	665	47 228
Variation	3 071	2	46	3 119
Créances brutes au 31.12.2021	49 631	5	711	50 347
Ajustement de valeur débiteurs				
Ajustement à l'ouverture 01.01.2020	29 919	0	0	29 919
Utilisation de provision 2020	-4 594	0	0	-4 594
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	5 070	0	0	5 070
Ajustement à la clôture 31.12.2020	30 395	0	0	30 395
Utilisation de provision 2021	-2 467	0	0	-2 467
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	5 607	0	0	5 607
Ajustement à la clôture 31.12.2021	33 535	0	0	33 535
Créances nettes 2020	16 165	3	665	16 833
Créances nettes 2021	16 096	5	711	16 812

Cette position comporte principalement les **créances ASOC long terme** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- Dossiers actifs (MCHF 29.3) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- Dossiers inactifs (MCHF 20.4) : dossiers gérés par le service contentieux.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%.
- Dossiers recouvrement : provision à 100%.

Des dettes prescrites ont fait l'objet d'un abandon de créances en 2020 pour un montant de MCHF 1.4 pour 108 dossiers.

Les **autres immobilisations financières** consistent en des garanties bancaires de loyers pour des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

En CHF	Licences	Développements informatiques terminés	Applications informatiques	Développements informatiques	Total
Valeur brute au 01.01.2020	6 945 818	2 669 789	2 523 737	978 520	13 117 864
Investissements	1 327 971		167 084	255 865	1 750 921
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-165 796	-2 212 960			-2 378 756
Valeur brute au 31.12.2020	8 107 993	456 829	2 690 821	1 234 386	12 490 029
Amortissements cumulés au 01.01.2020	-5 570 224	-2 669 789	-525 791	0	-8 765 804
Amortissements	-1 024 579		-536 555		-1 561 134
Cessions/Reclassements	165 796	2 212 960			2 378 756
Amortissements cumulés au 31.12.2020	-6 429 008	-456 829	-1 062 346	0	-7 948 183
Valeur nette comptable au 31.12.2020	1 678 986	0	1 628 475	1 234 386	4 541 847

Valeur brute au 01.01.2021	8 107 993	456 829	2 690 821	1 234 386	12 490 029
Investissements	521 552			1 564 337	2 085 889
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-45 658				-45 658
Valeur brute au 31.12.2021	8 583 887	456 829	2 690 821	2 798 722	14 530 259
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-6 429 008	-456 829	-1 062 346	0	-7 948 183
Amortissements	-966 056		-538 164		-1 504 220
Cessions/Reclassements	45 658				45 658
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-7 349 405	-456 829	-1 600 510	0	-9 406 744
Valeur nette comptable au 31.12.2021	1 234 482	0	1 090 311	2 798 722	5 123 515

Ce poste comptabilise les licences acquises, les développements informatiques et les applications financés pour la plus grande partie par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-10). Les principaux développements activés en 2021 sont en lien avec les projets de dématérialisation (e-finance et e-locaux).

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Applications informatiques	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

A1-5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments propriété de l'Hg et utilisés pour ses propres besoins (sites administratifs et centres d'hébergements).

En kCHF

	Matériel et machines	Matériel informatique (hardware)	Mobilier	Véhicules	Installations	Immeubles d'exploitation	Total
Valeur brute au 01.01.2020	783 801	4 834 495	2 134 793	502 491	3 273 600	118 996 119	130 525 300
Investissements	30 118	365 967	181 151	13 482	1 068 540	1 460 915	3 120 171
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	0	-115 806	-79 432	0	0	0	-195 239
Valeur brute au 31.12.2020	813 919	5 084 656	2 236 512	515 973	4 342 139	120 457 034	133 450 234
Amortissements cumulés au 01.01.2020	-634 081	-3 065 122	-814 405	-458 625	-371 913	-24 093 337	-29 437 485
Amortissements	-54 704	-719 231	-264 415	-10 304	-794 212	-3 870 110	-5 712 978
Cessions/Reclassements		115 806	79 432	0	0	0	195 236
Amortissements cumulés au 31.12.2020	-688 784	-3 668 546	-999 388	-468 929	-1 166 124	-27 963 447	-34 955 217
Valeur nette comptable au 31.12.2020	125 134	1 416 109	1 237 124	47 044	3 176 015	92 493 587	98 495 013

Valeur brute au 01.01.2021	813 919	5 084 656	2 236 512	515 973	4 342 139	120 457 034	133 450 234
Investissements		853 707	275 696	5 832	2 535 007	334 829	4 005 070
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-144 609	-486 440	-42 598	-170 847			-844 493
Valeur brute au 31.12.2021	669 309	5 451 923	2 469 610	350 958	6 877 146	120 791 863	136 610 811
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-688 784	-3 668 546	-999 388	-468 929	-1 166 124	-27 963 447	-34 955 217
Amortissements	-40 654	-773 541	-220 223	-12 222	-895 701	-7 684 851	-9 627 191
Cessions/Reclassements	144 609	486 440	42 598	170 847			844 493
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-584 830	-3 955 647	-1 177 013	-310 304	-2 061 825	-35 648 298	-43 737 915
Valeur nette comptable au 31.12.2021	84 480	1 496 275	1 292 597	40 654	4 815 321	85 143 566	92 872 892

- Matériel et machines : achat de matériel hors informatique.

- Mobilier : achat de mobilier d'exploitation (en 2021 aménagement de nouveaux lieux en espaces partagés notamment Louis-Casaï)

- Véhicules : achat d'un scooter

- Matériel informatique : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent)
- Installations : travaux d'aménagement à Louis-Casaï avec le regroupement des services informatiques et d'unités AMIG
- Immeubles d'exploitation : les travaux engagés représentent kCHF 334 (centres AMIG, essentiellement Coudriers et Poussy).

Amortissements :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans

L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation. Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc de rapport : CHF 1.063 milliard

Réévaluation annuelle du parc : MCHF +8.6

La Constitution de la République et canton de Genève (§98 « aliénation d'immeubles), restreint l'Hospice général par rapport à la vente de ses immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque* des bâtiments.

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit « immorating », lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecureuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarin). L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de MCHF 36.7, dont :**

- **MCHF 28.1 de travaux activés** (essentiellement immeubles Maraichers 2-4-6 et Cité Carl Vogt)
- **MCHF 8.6 d'écart d'évaluation annuel**

En kCHF

	Immeubles de rapport	Droits de superficie	Total
Valeur au 01.01.2020	916 570 482	68 384 300	984 954 783
Investissements	27 592 987	0	27 592 985
Réévaluations	14 677 954	-420 000	14 257 953
Valeur nette comptable au 31.12.2020	958 841 422	67 964 300	1 026 805 722

Valeur au 01.01.2021	958 841 422	67 964 300	1 026 805 722
Investissements	28 112 404	0	28 112 404
Réévaluations	8 584 424	0	8 584 424
Valeur nette comptable au 31.12.2021	995 538 250	67 964 300	1 063 502 550

*La valeur intrinsèque correspond au coût de construction (diminué d'un indice de vétusté) et du prix du terrain.

A1-7 – Actifs affectés

Comptabilisation :

- L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'Hg. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur).
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document validé par le Conseil d'administration le 27 février 2019). Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme ses représentants dans les comités des fonds au début de chaque législature sauf indication contraire au règlement du fonds. Ils sont des membres actifs du conseil d'administration et sont donc choisis en son sein.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

En kCHF	Total composition fonds affectés	Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1 086	165	101	534	281	6
Titres et placements	5 814	2 360	643	0	1 075	1 736
Immeubles de rapport	11 850	0	1 650	6 020	4 180	0
Autres actifs/passifs	37	12	1	0	34	-10
Total Actifs affectés	18 786	2 536	2 395	6 554	5 569	1 733

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif.

A1-8 – Passifs courants et dettes à long terme

	Subventions prestations à restituer	Passifs transitoires	Autres fonds étrangers	Emprunts privés	Emprunts hypothécaires	Emprunts obligataires	Total
Solde au 01.01.2020	685	28 241	43 561	0	218 377	67 500	358 364
Mouvements monétaires :							
augmentation	3 926		1 272	80 000	36 900		122 098
diminution	-685	-5 487	-40 430		-2 969	-6 000	-55 571
Solde au 31.12.2020	3 926	22 754	4 403	80 000	252 308	61 500	424 891
Dont							
Part non courante			3 131	80 000	212 708	61 500	357 339
Part courante	3 926	22 754	1 272		39 599		67 552

Solde au 01.01.2021	3 926	22 754	4 403	80 000	252 308	61 500	424 891
Mouvements monétaires :							
augmentation	10 756	26 182	632	0	28 250	0	65 819
diminution	-3 926	-22 754	-1272	0	-3 409	-6500	-37 861
Solde au 31.12.2021	10 756	26 182	3 763	80 000	277 149	55 000	452 849
Dont							
Part non courante			2762	80 000	222 095	49 000	353 856
Part courante	10 756	26 182	1 001		55 054	6 000	98 993

Subvention prestations à restituer : (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Lorsque les montants de subventions prestations reçues sont supérieurs aux charges effectives, cela nous amène à restituer à l'Etat 100% du non dépensé soit kCHF 10'756 pour l'année 2021 (voir note subvention A3-2).

Passifs transitoires : produits reçus d'avance MCHF 3.8 (dont MCHF 3 relatifs aux soldes de financement des programmes d'intégration PC1 et 2 en provenance du BIE et dont l'écoulement fait l'objet d'une convention spécifique avec le DCS ; charges à payer prestations (délimitations des périodes d'aide MCHF 15.5) et charges à payer exploitation (MCHF 6.2)

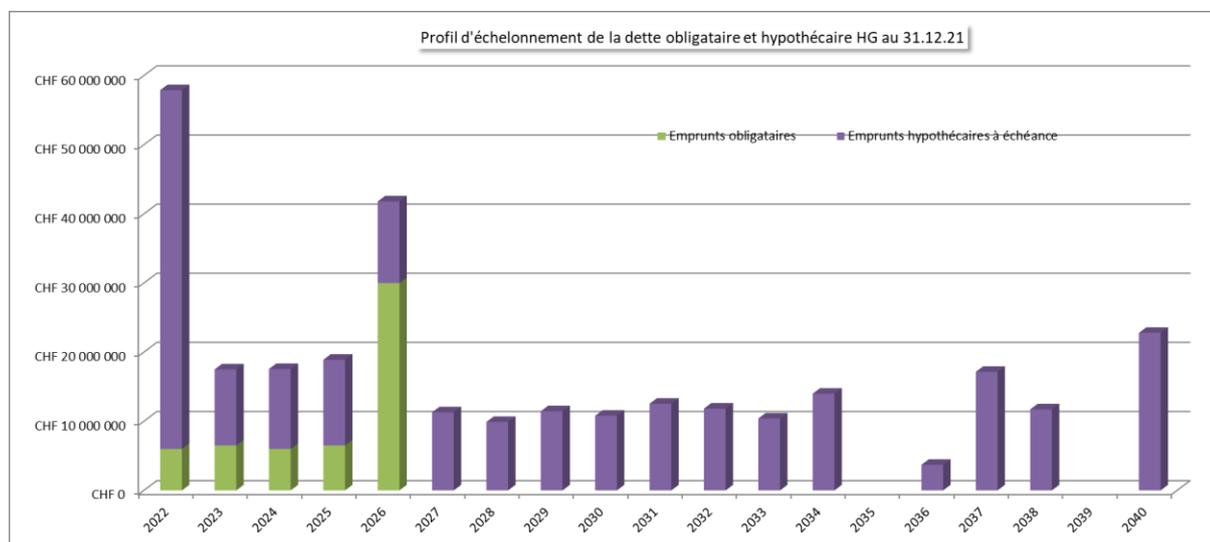
Emprunts privés : MCHF 80 permettant de financer le fonds de roulement de l'Institution. Ce prêt porte un taux de 0% et court sur une durée de 24 mois (renouvelable d'année en année ensuite). Ce nouvel emprunt a été réalisé à la demande de l'Etat de Genève.

Emprunts hypothécaires et obligataires : bénéficiant de taux bas et soucieuse de l'échelonnement de sa dette l'Hg pondère ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans) par des avances à terme fixe à court terme et des emprunts obligataires à moyen terme pour les financements des centres AMIG.

L'endettement total est en augmentation de MCHF 18.3 et se décompose comme suit :

Nouveaux financements : MCHF +28.2 - Emprunts hypothécaire notamment pour Carl Vogt et Maraichers

Amortissements : MCHF -9.9.



En 2022, la part à court terme des emprunts à long terme fera l'objet d'un renouvellement afin de bénéficier des taux à court terme toujours bas (0.55%). Seul env. MCHF 10 seront remboursés. Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1.43%.

A1-9 – Provisions

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

En kCHF	01.01.2021	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2021
Provision courante exploitation	531	1 036		-380	1 186
Provision courante prestations	1 470	420	0	-90	1 800
Total Provisions	2 001	1 456	0	-470	2 986

Provision courante exploitation : la provision actuelle comprend une provision RH de kCHF 475 pour des litiges en cours et une provision pour des litiges en cours avec le service immobilier pour kCHF 711.

Provisions courante prestations : cette position a été essentiellement constituée dans le cadre de deux litiges en cours en lien avec des frais médicaux importants pour des bénéficiaires de l'AMIG et potentiellement non-couverts par les assureurs.

A1-10 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2017	6 223 269	4 683 216	10 906 484	6 635 375	17 541 859
En 2018	956 888	877 820	1 834 709	385 492	2 220 201
En 2019	660 148	646 360	1 306 507	878 790	2 185 297
En 2020	1 327 971	-60 276	1 267 695	365 967	1 633 662
En 2021	475 894	313 702	789 596	485 257	1 274 853
A fin 2021	9 644 170	6 460 821	16 104 992	8 750 881	24 855 874
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2017	-5 224 505	-3 189 275	-8 413 780	-5 063 496	-13 477 277
En 2018	-656 320	-57 656	-713 976	-531 785	-1 245 761
En 2019	-722 372	-414 116	-1 136 488	-600 826	-1 737 313
En 2020	-954 658	-441 155	-1 395 813	-697 665	-2 093 478
En 2021	-858 142	-441 155	-1 299 297	-383 525	-1 682 822
Cumul à fin 2021	-8 415 997	-4 543 357	-12 959 354	-7 277 296	-20 236 650
<i>Solde net au bilan</i>					
Cumul fin 2017	998 763	1 493 941	2 492 704	1 571 879	4 064 583
En 2018	300 568	820 165	1 120 733	-146 292	974 440
En 2019	-62 224	232 244	170 020	277 964	447 984
En 2020	373 314	-501 431	-128 118	-331 698	-459 815
En 2021	-382 248	-127 453	-509 701	101 732	-407 969
A fin 2021	1 228 174	1 917 464	3 145 638	1 473 585	4 619 223

A1-11 – Fonds et dons

Fonds affectés

Fonds affectés	31.12.2020	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2021	Ecart	Ecart 2021-2020
Fonds Tissot	6 365	253	-75	12	6 554	4.4%	269
Fonds Conradi-Perrard	2 320	254	-38		2 536	-7.3%	-184
Fonds Mon Havre	2 352	68	-25		2 395	2.1%	48
Fonds Social	5 311	244	-77	91	5 569	74.3%	2 264
Fonds Peugeot	1 775	145	-188		1 732	2.6%	45
Total fonds affectés	18 122	964	-404	103	18 786	3.7%	664

Dons et legs affectés

Dons et legs	31.12.2020	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2021
Don Fondation C. Rigot	1		(1)	-
Don divers projets collectifs usagers	85		(11)	74
Don Fondation Magistra et Cicotti	12			12
Succession Salb	95			95
Succession Macguire	15			15
Fonds Eckert	877	2	(90)	789
Fonds bagatelle	1	50	(24)	27
Dons mesures insertion sociale et professionnelle	400	18	(9)	410
Dons mesures intégration, socialisation, lutte contre isolement	100	89	(14)	175
Dons mesures formation/éducation	96		(5)	91
Dons mesures information/prévention	18			18
Dons mesures aides aux migrants	170	(2)	(71)	97
Dons mesures culture, loisirs, sport	0	3	(0)	3
Dons mesures qualité de vie	42	(26)	(1)	15
Total dons et legs	1 914	135	(228)	1 821

Voir note A1-7

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires Hg).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Subventions et contributions publiques

Subventions et contributions publiques (kCHF)	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020	Ecart 2021-2020
Subvention DEAS Prestations	405 807	405 653	0.0%	378 313	27 494
Subvention DEAS Fonctionnement	94 188	94 188	0.0%	93 691	497
Subventions - Canton de Genève	499 995	509 251	-1.8%	472 005	27 991
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement	12 608	13 750	-8.3%	13 736	-1 128
Autres subventions Etat et Ville Genève	808	792	2.0%	806	2
Utilisation de subventions d'investissement	2 097	2 362	-11.2%	2 093	3
Total Subventions et contributions publiques	515 508	526 154	-2.0%	488 640	26 869

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

Prestations d'Action sociale (C01)

Prestations d'Aide Sociale nettes : MCHF 373.6 (+MCHF 24.7 +7.1%)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-2 Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020	Ecart 2021-2020	
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP)	401 396	407 675	-1.5%	386 787	14 608	3.8%
Prestations indirectes	18 912	20 001	-5.4%	8 969	9 943	110.9%
Prestations d'assistance brutes (a)	420 307	427 676	-1.7%	395 756	24 551	6.2%
Remboursements organismes officiels (b)	-14 312	-11 779	21.5%	-14 073	-239	1.7%
Remboursements AI / SPC (c)	-24 355	-24 000	1.5%	-26 724	2 368	-8.9%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-7 444	-7 735	-3.8%	-5 617	-1 827	32.5%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	374 196	384 162	-2.6%	349 342	24 853	7.1%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-508	-350	45.2%	-393	-115	29.2%
Refacturation collectivités publiques (g)	-41	0	n.d.	-38	-4	10.1%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	373 646	383 812	-2.6%	348 911	24 734	7.1%

PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations brutes ASF : MCHF 420.3 (+6.2% par rapport à 2020) :**

La hausse des prestations brutes versées est largement en lien direct avec la crise sanitaire de la COVID19 et l'augmentation induite et significative du volume mensuel moyen (+436 dossiers / +3.1% par rapport à 2020).

Les prestations indirectes comprennent :

- Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...)
- Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...)

- **Remboursements d'organismes officiels : MCHF 14.3**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (APG, tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont stables. Ils sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : -MCHF 24.4 (+MCHF 2.4 / 2020)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI. En 2021, les remboursements sont en baisse mais demeurent néanmoins élevés.

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : -MCHF 7.4 (MCHF -1.8/ 2020)**

Les créances constatées dans l'exercice que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations indûment perçues, corrections à posteriori) sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs (voir A1-1).

Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : MCHF 32.1 (+MCHF 2.8 ; +9.4%)

Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-2- Subventions). Ce solde résulte de :

- **Prestations d'aide aux migrants** : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...).
- **Prises en charge externes** : soit par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou le BIE (Bureau cantonal pour l'Intégration) par l'intermédiaire de forfaits, soit dans le cadre de facturation directe aux bénéficiaires de certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (kCHF)

	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020	Ecart 2021-2020	
Prestations d'assistance	32 343	34 099	-5.2%	34 318	-1 975	-5.8%
Frais de santé	20 642	22 094	-6.6%	22 535	-1 893	-8.4%
Prestations d'assistance et santé AMIG	52 985	56 193	-5.7%	56 853	-3 868	-6.8%
Prestations d'hébergement	31 851	33 367	-4.5%	32 979	-1 128	-3.4%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	7 527	6 327	19.0%	8 044	-516	-6.4%
Total prestations aide aux migrants	92 364	95 888	-3.7%	97 875	-5 512	-5.6%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-50 847	-54 677	-7.0%	-56 177	5 330	-9.5%
Remboursements de tiers AMIG	-9 356	-9 960	-6.1%	-12 296	2 941	-23.9%
Total prestations aide aux migrants nettes	32 161	31 251	2.9%	29 402	2 759	9.4%

PRINCIPAUX POSTES :

Prestations d'aide aux migrants : MCHF 92.3, en diminution par rapport à 2020 (-5.6%)

Malgré une légère augmentation des personnes suivies (+90 / +1.4% par rapport à 2020), les prestations ont pu être réduites, grâce à une combinaison d'économies réalisées (-MCHF 2.1) plus une réduction de nombre d'ayant-droits à certaines prestations (cf. ci-dessous).

Prestations d'assistance et de santé : MCHF 53 (MCHF 56.9 en 2020 / - 6.8%)

Les prestations globales versées directement aux usagers évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature). Des économies de MCHF 1.1 ont été réalisées. De surcroît, la réduction du nombre d'ayant-droit a contribué à réduire les charges par -MCHF 1.0.

Prestations d'hébergement : MCHF 31.9 (MCHF 33 en 2020 / -3.4%)

Ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. La baisse continue de ces coûts (-3.4%) est la conséquence d'économies réalisées dans l'adaptation du dispositif d'hébergement.

Prestations indirectes et pertes débiteurs : MCHF 7.5 (MCHF 8 en 2020 / -6.4%)

Les pertes sur débiteurs (abandons de créances des usagers auxquels sont facturées les participations aux frais d'hébergement et de santé). Ces pertes sont compensées par une utilisation de provision d'un montant identique. En 2020, des créances pour un montant de MCHF 2.3 ont été abandonnées compte tenu de leurs prescriptions, cette opération n'a pas été reconduite en 2021 (voir A1-1).

A2-2 – Produits immobiliers

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

Le résultat du parc immobilier (MCHF 27.5) figure en net dans notre compte d'exploitation.

Il se décompose comme suit :

	Comptes 31.12.2021 kCHF	Budget 31.12.2021 kCHF	Ecart en %	Comptes 31.12.2020 kCHF	Ecart en %
Revenus d'exploitation immobiliers					
Loyers & droits de superficie	49 060	48 471	1.2%	48 709	0.7%
Subventions	2		n.d.	2	-15.7%
Recettes diverses	12	52	-76.4%	27	-54.1%
Reprises sur provisions	349	80	336.7%	153	128.0%
Total des revenus d'exploitation immobiliers	49 423	48 603	1.7%	48 891	1.1%
Charges d'exploitation immobilières					
Charges d'exploitation	(5 281)	(4 538)	16.4%	(5 985)	-11.8%
Entretien, réparations et rénovations	(4 321)	(4 401)	-1.8%	(3 976)	8.7%
Droits de superficie et redevances			n.d.		n.d.
Taxes & contributions	(15)	(10)	53.0%	(13)	19.0%
Amortissements	(7 685)	(5 851)		(5 688)	
Provisions et réserves	(771)	(80)	863.3%	(553)	39.5%
Total des charges d'exploitation immobilières	(18 073)	(14 880)	21.5%	(16 215)	11.5%
RESULTAT D'EXPLOITATION IMMOBILIER	31 350	33 723	-7.0%	32 676	-4.1%
Résultat financier	(3 883)	(4 601)	-15.6%	(4 099)	-5.3%
Dissolution réserve HLM	(5)		n.d.	(623)	-99.3%
RESULTAT NET IMMOBILIER	27 463	29 122	-5.7%	27 954	-1.8%

Le résultat net du parc immobilier (MCHF 27.5) est en baisse sur 2021 et continu d'être affecté par la crise qui touche notamment et fortement deux contrats de gérance hôtelière. Néanmoins, les loyers sont en hausse ; reflet du marché locatif genevois toujours très haut.

A2-3 Charges de fonctionnement

Compte de fonctionnement au 31.12.2021 En kCHF	Comptes		BUDGET		Ecart budget		Comptes		Ecart 2020-2021	
	31.12.2021 kCHF		31.12.2021 kCHF		En %		31.12.2020 kCHF		En %	
Revenus d'exploitation										
Subventions et contributions publiques	109 701		111 092		-1.3%		110 326		-0.6%	
Subventions - Canton de Genève	94 357		94 340		0.0%		93 857		0.5%	
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>	94 188		94 188		0.0%		93 691		0.5%	
<i>Autres subventions cantonales</i>	168		152		10.7%		166		1.4%	
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	12 608		13 750		-8.3%		13 736		-8.2%	
Contributions Ville GE (Exploit. Nouvelle Roseaie)	640		640		0.0%		640		0.0%	
Utilisation de subventions d'investissement	2 097		2 362		-11.2%		2 093		0.2%	
Produits d'exploitation	3 157		2 721		16.0%		2 758		14.5%	
Produits des pensions (établissements)	382		615		-37.9%		207		84.9%	
Produits de ventes diverses (Refacturation prestations du service Formation)	196		398		-50.8%		218		-10.3%	
Frais divers récupérés	5		12		-57.9%		4		40.8%	
Utilisation de fonds et dons affectés	632		0		-		466		35.4%	
Autres produits d'exploitation	1 942		1 696		14.5%		1 863		4.3%	
Produits immobiliers	27 463		29 122		-5.7%		27 954		-1.8%	
Résultat du parc immobilier de rapport	27 463		29 122		-5.7%		27 954		-1.8%	
Total des revenus d'exploitation	140 322		142 935		-1.8%		141 038		-0.5%	
Charges d'exploitation	142 920		146 957		-2.7%		144 492		-1.1%	
Charges de personnel	128 118		129 899		-1.4%		127 699		0.3%	
Charges d'exploitation	10 721		13 422		-20.1%		13 296		-19.4%	
Charges liées aux établissements	458		222		106.0%		101		352.9%	
Autres charges (fonds affectés)	632		0		-		466		35.4%	
Amortissements	2 991		3 415		-12.4%		2 930		2.1%	
Total des charges d'exploitation	142 920		146 957		-2.7%		144 492		-1.1%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 598		-4 022		-35.4%		-3 455		-24.8%	
<i>Résultat financier</i>	<i>-37</i>		<i>-28</i>		<i>32.8%</i>		<i>-35</i>		<i>5.5%</i>	
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-2 635		-4 050		-34.9%		-3 490		-24.5%	
<i>Résultat de réévaluation</i>	<i>8 584</i>		<i>0</i>		<i>-</i>		<i>14 258</i>		<i>n.d.</i>	
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	5 949		-4 050		-		10 768		n.d.	

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 39 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (voir note A0-2).

Charges de personnel

	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020	Ecart 2021-2020	
Personnel fixe	98 311	98 359	0.0%	97 236	1 075	1.1%
Personnel auxiliaire	3 676	4 756	-22.7%	4 430	-754	-17.0%
Stagiaires et apprentis	512	567	-9.8%	559	-47	-8.5%
Primes et indemnités	1 426	1 567	-9.0%	1 496	-69	-4.6%
Masse salariale brute	103 925	105 250	-1.3%	103 721	204	0.2%
Charges et cotisations sociales	23 887	24 242	-1.5%	23 647	241	1.0%
Remboursement traitements par tiers	-2 394	-2 190	9.3%	-2 071	-323	15.6%
TOTAL MASSE SALARIALE	125 418	127 302	-1.5%	125 297	121	0.1%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	881	619	42.3%	699	182	26.0%
Personnel intérimaire	731	600	21.8%	577	154	26.7%
Recrutement	196	262	-25.2%	393	-197	-50.2%
Formation	564	715	-21.1%	506	58	11.5%
Frais divers	328	401	-18.1%	227	101	44.6%
Autres frais liés au personnel	2 700	2 597	4.0%	2 402	298	12.4%
Total Charges de personnel	128 118	129 899	-1.4%	127 699	419	0.3%

Au 31 décembre 2021, le nombre de collaborateurs de l'Hg se monte à 999.5 etp (équivalent temps plein). Cette situation reflète une sous consommation généralisée de -17.5 etp.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation

	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020	Ecart 2021-2020
Frais de bureau et d'administration	932	1 132	-17.7%	966	-34
Matériel,mobilier,véhicules	410	484	-15.2%	544	-133
Assurances	86	89	-3.6%	84	2
Services externes et honoraires	1 049	2 235	-53.0%	1 596	-546
Communication et publications	285	371	-23.0%	256	29
Divers	73	89	-18.1%	77	-4
Charges immobilier d'exploitation	3 232	4 250	-24.0%	4 474	-1 241
Frais informatique	4 653	4 662	-0.2%	5 300	-647
Total Charges d'exploitation	10 721	13 312	-19.5%	13 296	-2 575

Les charges d'exploitation connaissent une forte baisse sur 2021 (-MCHF 2.5) et sont le reflet des mesures d'économies mises en place au cours de l'année ; notamment sur les achats tels que mobilier, matériel et fournitures).

Amortissements

Amortissements

	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020	Ecart 2021-2020
Matériel et machines	41	37	10.2%	55	-14
Informatique	2 278	2 005	13.6%	2 280	-3
Mobilier	220	244	-10.0%	185	35
Véhicules	1	3	-0.0%	0	0
Immeubles d'exploitation	452	358	26.1%	410	42
Total Amortissements	2 991	2 647	13.0%	2 930	60

Commentaires :

- Les amortissements 2021 continuent d'augmenter conséquemment aux nombreux investissements effectués en lien avec le développement de l'Institution.
- Les règles d'amortissements sont explicitées dans les annexes ad-hoc.
- Les amortissements informatiques sont majoritairement couverts par l'utilisation de subventions (méthode des produits différés).

Résultat financier

Résultat financier	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020	Ecarts 2021-2020
Produits et charges d'intérêts	-0	0	n.d.	0	-0
Charges bancaires	-37	-28	31.2%	-35	-1
Total Résultat financier	-37	-28	32.8%	-35	-2

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Gestion des risques financiers

➤ **Risque sur financements externes**

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédits hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (emprunts obligataires ou hypothécaires).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2021 la dette totale du parc immobilier se monte à MCHF 332 soit environ 29% de la valeur du parc immobilier de l'Hg.

➤ **Risque de taux**

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2021 est stable par rapport à 2020 et demeure à 1.43 %.

➤ **Risque d'échelonnement**

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des emprunts. En 2022, la part à court terme des emprunts à long terme se monte à MCHF 61 néanmoins la plus grande partie de ce montant fera l'objet d'un renouvellement.

(Voir A1-8).

➤ **Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)**

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- **Débiteurs publics** : pas de risque posé sur les positions Etat Genève et SEM.
- **Débiteurs privés (usagers ou tiers)** : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies ou par le service immobilier notamment dans le cadre de la crise de la COVID19.
- **Risque sur créances AI** : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ **Risque de liquidité (voir point A1-8)**

La trésorerie de l'Hg est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argente signée entre le département des finances et l'institution. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à MCHF 80. Cette limite a été revue et, en 2020, à la demande du Département

des Finances, le Conseil d'Administration de l'Hg a validé le recours à un emprunt privé auprès d'un tiers pour un financement à hauteur de MCHF 80 reçu en février 2020.

➤ **Risque d'évaluation Immobilier**

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par un expert externe, soit par tournus, soit à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe. Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

	Passifs courants		Passifs non courants	
	2021	2020	2021	2020
A moins d'un an	98 992	67 552		4 363
Entre 1 an et 5 ans			218 871	166 346
Plus de 5 ans			163 198	213 694
Total	98 992	67 552	382 069	384 403

Le "Passifs courants" correspond aux dettes à court terme et passifs transitoires étant composé principalement des fournisseurs et d'autres engagements à court terme, ce compte a été placé avec une maturité à moins d'un an.

Le "Passifs non courants" correspond aux dettes à long terme (emprunts hypothécaires et obligataires), autres fonds étrangers, provisions, subventions d'investissement et fonds et dons.

➤ **Location longue durée (kCHF)**

Ce poste est constitué des contrats pour des véhicules non-inscrits au bilan et mis à disposition du personnel pour leurs déplacements professionnels.

	Engagement leasing opérationnel	
	2021	2020
A moins d'un an	115	118
Entre 1 an et 5 ans	179	294
Plus de 5 ans	-	-
Total	294	413

A3-2 – Subventions canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève				
	31.12.2021	BUDGET	Ecart	31.12.2020
Subvention prestations Action Sociale (C 01)	373 645 901	383 812 000	-2.6%	348 911 452
Subvention votée	374 402 000	374 402 000	0.0%	335 912 952
Subvention mesures marché du travail	9 410 000	9 410 000	0.0%	0
Subvention complémentaire	0	0	n.d.	14 400 000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-10 166 099	0	n.d.	-1 401 500
Subvention prestations Asile (C 05)	32 160 997	31 250 500	2.9%	29 401 882
Subvention votée	31 250 500	31 250 500	0.0%	31 626 500
Subvention complémentaire	1 500 000	0	n.d.	300 000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-589 503	0	n.d.	-2 524 618
Total subvention DCS prestations	405 806 898	415 062 500	-2.2%	378 313 334
Subvention fonctionnement Action Sociale (C 01)	78 683 226	78 683 226	0.0%	78 482 835
Subvention fonctionnement Asile (C 05)	15 505 210	15 505 210	0.0%	15 208 380
Total subvention DCS fonctionnement	94 188 436	94 188 436	0.0%	93 691 215
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	499 995 334	509 250 936	-1.8%	472 004 549
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	499 995 334	509 250 936	-1.8%	472 004 549

- **Subventions Prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C01) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2021 sont les suivants :

En CHF		Crédit		
	Votée	supplémentaire	Restit (-) ou Couv Deficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	383 812 000		-10 166 099	373 645 901
Subvention Prestations Asile (C 05)	31 250 500	1 500 000	-589 503	32 160 997
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	415 062 500	1 500 000	-10 755 602	405 806 898

Les subventions de prestations initialement votées (MCHF 415.1) ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de MCHF 1.5 validé en septembre 2021, portant à MCHF 416.6 le montant versé. Le solde non utilisé 2021 de CHF 10'755'602 sera restitué à l'Etat début 2022 et figure au passif du bilan en dette à court terme.

- **Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à MCHF 96.8. Elles sont partiellement couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de MCHF 94.2, faisant apparaître un résultat négatif de KCHF 2'635.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022, le résultat de fonctionnement 2020 (soit KCHF 3'490) est reporté à nouveau.

- ➔ Résultat reporté à l'ouverture du mandat = 0 ; boni 2019 = MCHF 2.5 ; déficit 2020 = MCHF 3.5 ; déficit 2021 = MCHF 2.6
- ➔ Solde reporté au 31.12.2021 après imputation du résultat annuel = -KCHF 3'580.

A3-3 – Principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants se présente comme suit :

<u>En kCHF</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120	120
Rémunération du Conseil d'Administrations hors Présidence	131	136
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	14	14
Rémunération du Directeur général	271	268
Rémunération de la Direction générale hors DG	1301	1 272
Nombre de directeurs hors DG	7	7
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	203	210
Rémunérations la plus basse au sein des directeurs	164	162

A3-4 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de kCHF 5'679). Pour 2021 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 142.

Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

Fondation Dr Renée Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 322) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2021, ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 8 HT.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la Fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la Fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la Fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. MCHF 4.5) génère des revenus affectés au versement de rentes complémentaires aux personnes âgées ou à des projets en lien avec les personnes âgées.

Le comité du fonds se compose de 5 membres dont la majorité est désignée par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

La fondation, dont le but est de favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur d'environ MCHF 6.1.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 697) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2021 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 17 HT.

Le comité du fonds se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.